PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE MEMPHRÉMAGOG
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-CATHERINE-DE-HATLEY

Avis public d'entrée en vigueur du *Règlement 2023-552 décrétant l'acquisition des terrains nécessaires pour la municipalisation d'une partie de la rue Rivière, de gré à gré et décrétant des travaux de réfection sur cette rue et autorisant un emprunt pour en acquitter le coût*

VEUILLEZ PRENDRE AVIS que lors d'une séance du conseil tenue le 1er mai 2023, la Municipalité de Sainte-Catherine-de-Hatley a adopté le Règlement *2023-552* décrétant l'acquisition des terrains nécessaires pour la municipalisation d'une partie de la rue Rivière, de gré à gré et décrétant des travaux de réfection sur cette rue et autorisant un emprunt pour en acquitter le coût.

Ce règlement vise l'acquisition, de gré à gré pour la somme d'un dollar (1) $, des lots utiles à la reconstruction d'une partie de la rue Rivière, soit les lots 4 248 453, 4 249 846 et 5 306 752 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Stanstead et décrète un emprunt de 485 000$ pour une période de vingt-cinq (25) ans pour en acquitter les coûts, dont 40% seront à la charge des propriétaires riverain et 60% assuré par les revenus généraux de la municipalité.

Toute personne intéressée peut prendre connaissance de ce règlement en se rendant au bureau de la municipalité, situé au 35, Chemin de North Hatley à Sainte-Catherine-de-Hatley.

Donné à Sainte-Catherine-de-Hatley, le 13 juin 2023.

MARC MARIN
Directeur général et greffier trésorier